

Date de convocation
et d'affichage:

11/03/2025

Nombre de délégués :

En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	16

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-sept mars à 20 heures 30,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en
séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric,
SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine,
LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE
Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice,
ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François,
JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA
Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle,
LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250327-25

**Objet : Dégrèvement pour surconsommation d'eau suite à une fuite d'eau – Activités
professionnelles.**

La SAUR a transmis au Syndicat une demande de dégrèvement pour surconsommation d'eau suite à
une fuite d'eau après compteur, d'un professionnel car ils ne peuvent pas mettre en application la loi
Warsmann, réservée aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide que les mêmes modalités de la loi Warsmann seront appliquées sur la
part syndical aux professionnels dans la mesure où ils ont respecté toutes les
conditions pour en bénéficier.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,
Rémy RILLET

SMAEP GÂPRÉE-MOULINS

4 Route du Tertre
61390 LE CHALANGE